



## Caisse de pension Schindler

Rapport de gestion et comptes annuels  
au 31 décembre 2016



**Schindler**



# Table des matières

4	Informations générales relatives à l'exercice 2016
12	Bilan
14	Compte d'exploitation
16	Annexe
16	I Bases et organisation
18	II Assurés actifs et bénéficiaires de rentes
18	III Nature de l'application du but
19	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
19	V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture
21	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
30	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
32	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
32	IX Autres informations relatives à la situation financière
32	X Evénements survenus après la clôture du bilan
33	Rapport de l'organe de révision

# Informations générales relatives à l'exercice 2016

## 1. Situation financière de la caisse de pension Schindler / degré de couverture

En 2016, la caisse de pension Schindler (ci-après la CP) a réalisé, dans un contexte de taux d'intérêt bas, une performance réjouissante de 4,57% (2015: 2,71%). Malgré ce résultat, elle a bouclé l'exercice sous revue sur un excédent de dépenses de CHF 4,1 millions (2015: excédent de dépenses de CHF 9,6 millions), qui s'explique par les réserves de quelque CHF 54 millions constituées afin de financer les mesures destinées à atténuer les effets de la réduction du taux de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le degré de couverture *technique* selon l'OPP 2 a reculé d'une année à l'autre, passant de 114,4% à 113,49%. Il est calculé sur la base d'un taux d'intérêt technique de 2,5% et de la table de génération.

Le degré de couverture *économique* est de 96,7%. Il est calculé sur la base des engagements, c'est-à-dire des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et des provisions, escomptés à l'aide du taux d'intérêt «sans risque». Celui-ci correspond au rendement des obligations de la Confédération à 10 ans. Fin 2016, ce taux d'intérêt sans risque était de 0,0%. L'application de ce taux moins élevé entraîne une hausse des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et des provisions techniques de CHF 280 millions, ce qui conduit à un degré de couverture économique de 97,6%.

## 2. Rémunération des avoirs de vieillesse en 2016 / rentes versées en 2017

Le conseil de fondation a décidé de rémunérer en 2016 les avoirs de vieillesse comme suit:

Taux d'intérêt LPP minimal	1,25%
Contribution du Fonds Alfred Schindler	0,30%
<b>Total</b>	<b>1,55%</b>

Etant donné le résultat annuel, le taux d'intérêt technique de 2,5% et le degré de couverture actuel, le conseil de fondation a décidé de ne pas adapter les rentes en 2017.

## 3. Chiffres clés des cinq dernières années

	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre d'assurés actifs	4358	4376	4287	4306	4179
Nombre de bénéficiaires de rentes	2568	2594	2646	2649	2683
Total du bilan	1863 mio.	1790 mio.	1757 mio.	1633 mio.	1539 mio.
Performance	4,57%	2,71%	8,61%	6,65%	7,05%
Degré de couverture	113,49%	114,44%	115,55%	111,39%	107,34%
Taux d'intérêt technique	2,50%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Le degré de couverture économique	96,71%	98,80%	101,10%	101,33%	91,75%
Taux d'intérêt technique sans risque	0,00%	0,00%	0,38%	1,25%	0,56%
Rémunération des avoirs de vieillesse	1,55%	2,05%	5,80%	1,80%	1,50%
taux de conversion à l'âge 65	6,05%	6,10%	6,15%	6,20%	6,25%

#### 4. Evolution actuarielle

En 2016, la CP a enregistré trois décès et six nouveaux cas d'invalidité d'assurés actifs. Les coûts liés à ces cas de risque sont couverts par les cotisations de risque encaissées (CHF 4,9 millions).

#### 5. Contexte de placement

Sur les marchés des actions internationaux, l'année 2016 a débuté dans une ambiance de liquidation: jusqu'à la mi-février, les principales places boursières ont perdu entre 10 et 15% de leur valeur. En cause, les craintes d'un atterrissage brutal de l'économie chinoise et l'érosion des cours du pétrole.

Mais les Bourses se sont assez vite ressaisies, car les taux d'intérêt négatifs en Europe et en Suisse ont touché de nouveaux plus bas jusqu'au milieu de l'année.

Durant le second semestre, ni le Brexit, ni l'élection de Donald Trump, ni même la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis n'ont réussi à freiner la progression des marchés des actions. Aux Etats-Unis, plusieurs indices d'actions ont atteint des niveaux historiques. On ne peut pas en dire autant de la Bourse suisse: non seulement Novartis et Roche, les deux poids lourds du SMI, mais aussi UBS et Credit Suisse, les deux plus grandes banques helvétiques, sont restées très nettement dans le rouge depuis le début de l'année. En revanche, les valeurs secondaires suisses se sont bien comportées.

Pendant toute l'année, les intérêts à court et à long terme sont restés négatifs en Suisse, avec un «pic» de -0,6% à la mi-2016 pour le rendement annuel des obligations de la Confédération à 10 ans.

Dans le sillage de la hausse des taux d'intérêt et de la bonne conjoncture outre-Atlantique, le dollar US a gagné quelque 2% par rapport au franc suisse. Après avoir brièvement franchi, au premier semestre, le seuil des 1.10 par rapport au franc suisse, l'euro a reperdu un peu de terrain pour finalement se stabiliser à un niveau de 1.08 environ, grâce aux vigoureuses mesures de soutien de la Banque nationale suisse.

#### 5.1 Titres

##### Actions

Avec une part relativement élevée d'entreprises de petite ou moyenne taille, les actions suisses ont de nouveau nettement surperformé – avec un plus de 3,0% – les titres du SMI. En hausse de 10,0%, les actions étrangères se sont très bien comportées, et plus particulièrement celles des marchés émergents, qui ont fait encore mieux que le marché global.

##### Obligations

Dans le sillage du léger recul des intérêts, les obligations en CHF ont encore réalisé une performance tout juste positive de 0,6%. Les obligations en monnaies étrangères (hedged) s'en sont mieux sorties (+3,5%). Dans ce segment, la CP investit principalement dans des obligations d'entreprises (emprunts d'entreprises).

Dans l'ensemble, les quatre gérants de fortune ont fait mieux que le benchmark. Le nouveau mandat de la Banque Vontobel a connu une évolution réjouissante dès mars 2016.

## 5.2 Placements alternatifs

### Private equity

Par rapport aux années précédentes, la performance de 2,8% réalisée en 2016 par les private equity est relativement modeste. Un montant total de CHF 16,7 millions a été nouvellement investi. Simultanément, la CP a touché des remboursements à hauteur de quelque CHF 18,4 millions.

En 2016, la CP a engagé à deux reprises des capitaux pour un montant global de CHF 18,5 millions.

### Infrastructures

Les investissements en infrastructures (installations portuaires, pipelines, parkings couverts, etc.) ont réalisé un bon rendement de 7,5%. La forte demande de placements offrant des distributions relativement stables a eu une influence positive sur la valeur de nos investissements. Au total, la CP est engagée dans sept fonds, qui sont principalement investis aux Etats-Unis et en Europe. Durant l'exercice sous revue, la CP a constitué des positions dans deux nouveaux fonds. L'un d'entre eux, et c'est une première pour la CP, est investi exclusivement dans des infrastructures en Suisse. La CP y a placé CHF 10 millions. Elle a en outre accru de EUR 4,5 millions une position détenue dans un fonds existant.

### Matières premières

Pratiquement toutes les positions en matières premières ont déjà été vendues au cours des dernières années. Il ne reste plus qu'une position d'un montant de CHF 0,6 million, qui sera progressivement liquidée ces prochaines années.

### Hedge funds

La majorité des hedge funds est investie dans le style de placement managed futures. Le résultat global de -1,1% est à nouveau décevant.

### Insurance linked securities

Il n'y a pas eu en 2016 de catastrophe naturelle majeure susceptible d'influer sur la valeur du portefeuille. La performance de 3,2% correspond aux attentes.

### Placements immobiliers alternatifs à l'étranger

Dans ce segment, la CP fait montre de retenue en matière d'investissements, car comme en Suisse, les immeubles y sont souvent évalués à un niveau élevé. Trois fonds dans lesquels la CP avait acquis des parts juste avant la crise financière se trouvent actuellement en phase de liquidation, c'est-à-dire que les capitaux investis sont remboursés par les fonds au fur et à mesure que des immeubles sont vendus. En 2016, les placements immobiliers alternatifs à l'étranger ont réalisé un rendement de 4,2%, et aucun nouvel investissement n'a été effectué.

### **Obligations alternatives**

Sous cette rubrique, la CP accorde des prêts à des entreprises via des fonds largement diversifiés. Inférieure aux attentes, la performance de 0,5% est due à la faiblesse de l'euro, d'une part, et au fait que certains fonds se trouvent encore en phase de constitution, d'autre part. En 2016, la CP a fait des promesses d'investissement à hauteur de CHF 25 millions dans trois nouveaux fonds.

### **5.3 Immeubles**

Avec l'achèvement du projet de construction Feldbreite D1/B1 à Emmen, la CP a franchi une étape majeure dans sa stratégie d'expansion de sa quote-part d'immeubles, qui s'établit à plus de 30%. Fin 2016, quelque 80% des 179 logements étaient loués. Le budget a été respecté, et le bien-fonds est inscrit au bilan à fin 2016 avec les coûts. La première évaluation par un agent immobilier externe est prévue dans le courant de 2017.

L'«ancien» parc immobilier de la CP se distingue toujours par un taux de vacance de 1% environ. La baisse des taux d'escompte a conduit à une nouvelle appréciation du portefeuille.

Compte tenu des placements immobiliers indirects (fonds de placement, sociétés de participation et fondations de placement), les immeubles en Suisse ont réalisé une performance de 6,3%.

#### **Projet immobilier Feldbreite A3/B2 à Emmen**

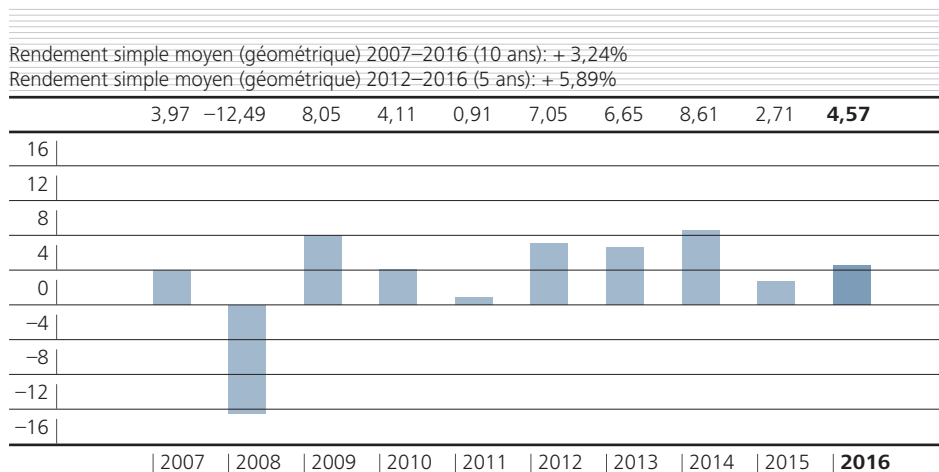
Une nouvelle demande de permis de construire avait été déposée en été 2015 pour les terrains à bâtir A3/B2. Toutes les oppositions ont pu être levées dans le courant de 2016. Le permis de construire a été délivré en février 2017.

#### **Projet immobilier à Schlieren**

A Schlieren, la CP possède un grand terrain de quelque 16 000 m<sup>2</sup>, sur lequel se trouvent huit immeubles d'habitation construits il y a plusieurs décennies, voire dans les années 1930 pour certains d'entre eux. En raison de leur âge, ces bâtiments ne répondent pas aux critères actuels en matière d'habitat adapté aux personnes âgées ou handicapées, de bilan énergétique, de surfaces et de construction. En 2016, la CP a donc lancé un concours d'architecture afin de déterminer les possibilités de développement dudit bien-fonds. Dans un second temps, elle prévoit d'élaborer d'ici à la fin de 2017 un plan d'aménagement privé en étroite collaboration avec la ville de Schlieren.

## 6. Performance de la CP

### Performance 2007–2016



En 2016, la performance de la fortune totale (= produits des placements nets + gains de cours – pertes de cours) s’est élevée à 4,57%, contre 5,51% pour l’indice de référence.

Le retard accumulé en 2016 par rapport au benchmark est dû principalement aux investissements en private equity. L’indice de référence (actions Monde cotées + 2%) a nettement été manqué (+2,8% pour la CP, contre +12% pour le benchmark). Les placements immobiliers en Suisse ont aussi sous-performé (+6,3% pour la CP, contre +6,8% pour l’indice de référence).

La performance des diverses catégories de placement se présente comme suit:

### Performance des diverses catégories de placement

in %	CP Schindler 2015	Benchmark 2015	CP Schindler 2015
Obligations en CHF	0,62%	0,57%	0,86%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	3,45%	3,88%	-4,26%
Actions suisses	3,01%	1,29%	3,74%
Actions étrangères	9,98%	9,95%	-0,77%
Placements immobiliers en Suisse	6,29%	6,85%	6,98%
Private equity	2,79%	11,95%	7,85%
Hedge funds	-1,09%	-0,01%	-1,08%
Matières premières	-18,39%	13,48%	-5,07%
Insurance linked securities	3,16%	1,32%	0,49%
Infrastructures	7,55%	5,91%	2,78%
Placements immobiliers alternatifs à l’étranger	4,20%	6,60%	2,91%
Obligations alternatives	0,46%	3,65%	2,30%



## Comparaison de performances

Avec un résultat de 4,57% en 2016, la CP affiche à nouveau une performance supérieure à la moyenne des caisses de pension. A titre de comparaison, les performances 2016 calculées et publiées par les deux grandes banques de Suisse pour leur clientèle de caisses de pension se situent à 3,41% (UBS) et à 3,87% (CS).

## 7. Stratégie de placement et évolution de la structure des placements

Le conseil de fondation a décidé de maintenir inchangée la stratégie de placement en 2016, dont la dernière adaptation remonte au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

### Stratégie de placement

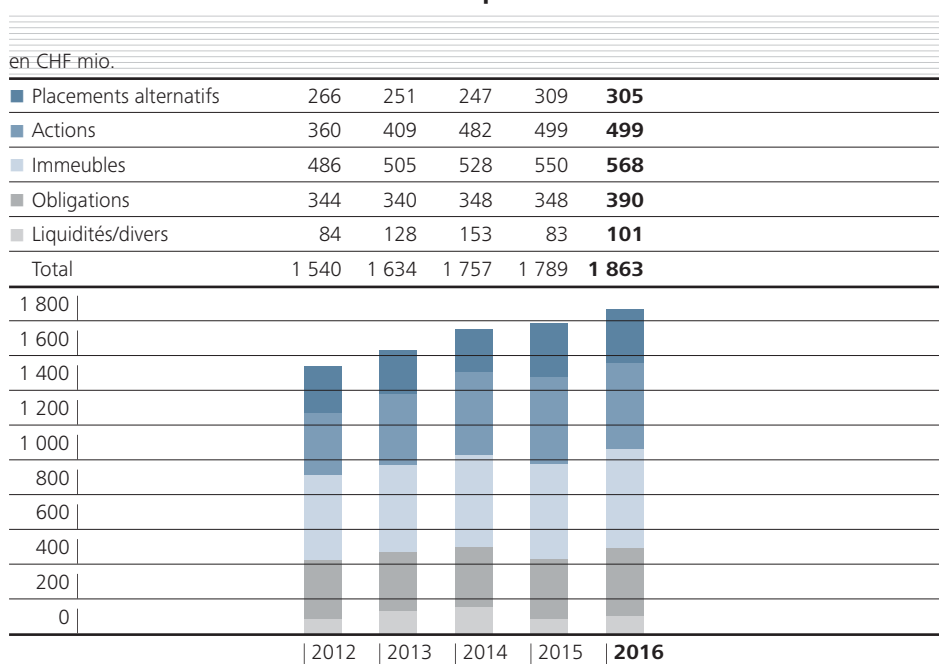
in %	Stratégie dès le 1.10.2015	Marge de fluctuation
Liquidités	1,0%	0–15.0%
Obligations en CHF	16,5%	+/-10.0%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	4,0%	+/-2.5%
Obligations en monnaies étrangères	0,0%	0–4.0%
Actions suisses	10,0%	+/-2.5%
Actions étrangères	16,5%	+/-2.5%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%	+/-7.0%
Private equity	6,0%	+/-2.0%
Hedge funds	2,0%	+/-2.0%
Matières premières	0,0%	0–2.0%
Insurance linked securities	4,0%	+/-1.0%
Infrastructures	3,0%	+/-2.0%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	2,0%	+/-1.0%
Obligations alternatives	2,0%	+/-2.0%
	100,0%	

### La répartition sur les quatre secteurs de base selon la stratégie de placement est la suivante:

Valeurs nominales/obligations	21,5%
Actions	26,5%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%
Placements alternatifs	19,0%
	100,0%

Le graphique ci-après illustre les changements intervenus dans la fortune et sa composition au cours des cinq dernières années.

### Evolution de la fortune / structure des placements



### 8. Exercice des droits de vote des actionnaires

En 2016, la CP a exercé ses droits de vote pour une quarantaine de titres détenus dans des sociétés anonymes cotées en bourse. Le conseiller en droit de vote du conseil de fondation est CGAS (Corporate Governance Agency Switzerland). La CP publie ses décisions de vote sur sa page d'accueil Internet.

### 9. Changements au sein du conseil de fondation

A la suite de sa sortie du groupe, Ulrich Halscheidt a remis ses fonctions de représentant des salariés au conseil de fondation fin août 2016. Le conseil d'administration de Schindler Holding AG a désigné Sabine Schibli pour lui succéder.

### 10. Révision du règlement de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2018

La hausse continue de l'espérance de vie, le bas niveau historique des intérêts et les intérêts négatifs constituent un défi de taille pour les caisses de pension: les rentes doivent être versées sur des durées de plus en plus longues et les revenus de la fortune diminuent fortement. Après avoir adapté sa stratégie de placement à cette nouvelle donne, le conseil de fondation a décidé de prendre aussi des mesures du côté des prestations et des cotisations afin de garantir la pérennité financière et la stabilité structurelle de la CP.

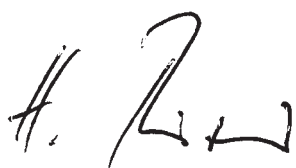
La réorganisation de la CP en fonction des nouvelles conditions-cadres économiques passera notamment par une modification des bases techniques et une réduction du taux de conversion, qui seront accompagnées de mesures destinées à atténuer autant que faire se peut les effets sur les prestations futures des assurés. La révision s'articule autour des principaux points suivants:

- Réduction du taux de conversion appliqué à 65 ans (année de naissance 1953) de 6,0% à 5,2% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018; diminution supplémentaire de 0,01% par année de naissance croissante
- Réduction du taux d'intérêt technique de 3,0% à 2,5%
- Passage de la table de période à la table de génération pour tenir compte de la poursuite attendue de l'allongement de l'espérance de vie
- Versement unique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui, pour les assurés d'un certain âge plus particulièrement, compense dans une large mesure la diminution de la rente de vieillesse après la réduction du taux de conversion
- Relèvement des cotisations d'épargne au 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin d'atténuer nettement les effets de la réduction du taux de conversion pour les jeunes assurés en particulier

Pour financer les coûts occasionnés par cette révision du règlement de prévoyance, la CP peut une fois encore compter sur le soutien du Fonds Alfred Schindler, dont la contribution se monte à CHF 10 millions. En septembre 2016, les assurés ont été informés en détail des modifications à venir. Pour de plus amples renseignements, voir notre site Internet [www.schindler-pk.ch](http://www.schindler-pk.ch).

Pour le conseil de fondation et l'administration

Caisse de pension Schindler



**Heinz Risi**  
Président du conseil de fondation



**Mario Passerini**  
Gérant

Ebikon, avril 2017

# Bilan

## Actif

En CHF	31.12.2016	en %	31.12.2015	en %
<b>Placements</b>	<b>1 862 339 346.05</b>	<b>100,0</b>	1 788 068 072.80	100,0
Liquidités	57 215 676.03	3,1	51 389 718.00	2,9
Avoirs auprès de l'employeur	5 716 735.25	0,3	4 855 645.70	0,3
Avoirs à court terme	3 141 479.98	0,2	2 231 852.28	0,1
<b>Total capitaux à court terme</b>	<b>66 073 891.26</b>	<b>3,5</b>	58 477 215.98	3,3
Obligations en CHF	294 410 753.87	15,8	255 865 361.13	14,3
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	80 476 910.73	4,3	61 240 124.39	3,4
Obligations en monnaies étrangères	14 886 858.64	0,8	31 399 189.60	1,8
<b>Total obligations</b>	<b>389 774 523.24</b>	<b>20,9</b>	348 504 675.12	19,5
Immeubles, participations à des immeubles en copropriété	332 765 300.00	17,9	324 469 400.00	18,1
Comptes de construction	43 870 012.15	2,4	37 131 732.60	2,1
Placements immobiliers indirects en Suisse	191 480 293.87	10,3	188 296 896.62	10,5
Placements immobiliers indirects à l'étranger	0.00	-	0.00	-
<b>Total immeubles</b>	<b>568 115 606.02</b>	<b>30,5</b>	549 898 029.22	30,7
Actions suisses	192 945 379.27	10,4	219 318 744.17	12,3
Actions étrangères	305 951 497.57	16,4	279 422 383.43	15,6
<b>Total actions</b>	<b>498 896 876.84</b>	<b>26,8</b>	498 741 127.60	27,9
Private equity	87 700 836.44	4,7	89 532 523.69	5,0
Hedge funds	34 053 463.79	1,8	46 993 334.70	2,6
Matières premières	617 338.43	0,0	758 435.50	0,0
Insurance linked securities	76 925 712.99	4,1	74 603 240.97	4,2
Infrastructures	46 574 836.22	2,5	39 326 464.22	2,2
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	34 279 822.60	1,8	38 721 530.15	2,2
Obligations alternatives	24 643 746.44	1,3	18 007 025.65	1,0
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>304 795 756.91</b>	<b>16,4</b>	307 942 554.88	17,2
<b>Fonds mixtes</b>	<b>34 682 691.78</b>	<b>1,9</b>	24 504 470.00	1,4
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>359 563.82</b>	<b>0,0</b>	416 200.05	0,0
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>86 787.00</b>	<b>0,0</b>	94 051.00	0,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 862 785 696.87</b>	<b>100,0</b>	1 788 578 323.85	100,0

## Passif

En CHF	31.12.2016	en %	31.12.2015	en %
<b>Dettes</b>	<b>3 922 589.66</b>	<b>0,2</b>	4 267 937.73	0,2
Prestations de libre passage et rentes	3 661 402.66	0,2	3 989 091.38	0,2
Autres dettes	261 187.00	0,0	278 846.35	0,0
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>5 325 104.95</b>	<b>0,3</b>	4 538 237.41	0,3
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>	<b>22 000 000.00</b>	<b>1,2</b>	22 000 000.00	1,2
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>1 613 833 917.35</b>	<b>86,6</b>	1 535 925 427.85	85,9
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	740 864 489.15	39,8	714 219 128.45	39,9
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	780 499 456.00	41,9	713 181 585.00	39,9
Provisions techniques	92 469 972.20	5,0	108 524 714.40	6,1
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>217 704 084.91</b>	<b>11,7</b>	221 846 720.86	12,4
<b>Capital de la fondation</b>	<b>0.00</b>	<b>-</b>	0.00	-
Situation en début de période	0.00	-	0.00	-
Excédent de recettes/dépenses	0.00	-	0.00	-
<b>Total du passif</b>	<b>1 862 785 696.87</b>	<b>100,0</b>	1 788 578 323.85	100,0

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF	2016	2015
<b>Cotisations et apports et autres</b>	<b>79 457 254.65</b>	75 551 193.40
Cotisations d'épargne des salariés	27 507 033.95	26 929 559.90
Cotisations de risque des salariés	1 830 218.95	1 813 392.25
Cotisations aux frais d'administration des salariés	1 646 820.55	1 631 657.40
<b>Total cotisations des salariés</b>	<b>30 984 073.45</b>	30 374 609.55
Cotisations d'épargne des employeurs	35 159 247.50	34 456 175.50
Cotisations de risque/pour retraite anticipée des employeurs	3 111 067.35	3 082 486.30
Cotisations de frais d'administration des employeurs	2 012 958.25	1 994 441.90
<b>Total cotisations des employeurs</b>	<b>40 283 273.10</b>	39 533 103.70
Cotisations de tiers	4 092 291.65	2 943 754.40
Primes uniques et sommes de rachat	4 097 616.45	2 699 725.75
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>15 274 963.15</b>	16 910 165.37
Apports de libre passage	13 200 660.30	15 905 805.07
Apports liés à des versements anticipés pour EPL/divorce	2 074 302.85	1 004 360.30
<b>Apports de cotisations et de prestations d'entrée</b>	<b>94 732 217.80</b>	92 461 358.77
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-71 588 130.70</b>	-71 271 864.90
Rentes de vieillesse	-46 072 053.35	-46 397 121.80
Rentes de survivants	-12 451 750.00	-12 309 399.35
Rentes d'invalidité	-2 307 492.10	-2 362 296.05
Autres prestations réglementaires	-2 166 252.85	-2 530 311.10
Prestations en capital à la retraite	-8 590 582.40	-7 251 795.50
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	0.00	-420 941.10
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-28 096 777.60</b>	-30 557 324.57
Prestations de libre passage en cas de sortie	-25 521 886.15	-25 909 882.69
Versements anticipés pour EPL/divorce	-2 574 891.45	-4 647 441.88
<b>Dépenses pour prestations et versements anticipés</b>	<b>-99 684 908.30</b>	-101 829 189.47
<b>Diss./const. capitaux de prévoyance, prov. techniques</b>	<b>-77 908 489.50</b>	-46 877 081.03
Const./diss. de capitaux de prévoyance assurés actifs	-15 817 676.70	-16 251 048.43
Const./diss. de capitaux de prévoyance rentiers	-67 317 871.00	11 965 241.00
Const./diss. de provisions techniques	16 054 742.20	-28 949 379.95
Rémunération des capitaux d'épargne	-10 827 684.00	-13 641 893.65
<b>Produits des prestations d'assurance</b>	<b>27 928.80</b>	35 303.15
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-256 132.00</b>	-264 531.00
Contrat d'assurance	-7 264.00	-31 406.00
Cotisations au fonds de garantie	-248 868.00	-233 125.00
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-83 089 383.20</b>	-56 474 139.58

## Compte d'exploitation

En CHF	2016	2015
<b>Résultat net des placements</b>	<b>79 872 589.77</b>	47 630 822.11
Produit des capitaux à court terme	25 648.68	1 741 324.32
Produit des obligations en CHF	1 594 941.44	2 446 777.34
Produit des obligations en monnaies étrangères (hedged)	2 387 139.79	-174 968.47
Produit des obligations en monnaies étrangères	691 638.11	-3 528 091.52
Produit des immeubles, participations à imm. en copropriété	21 909 351.41	25 935 031.08
Produit des immeubles indirects en Suisse	13 542 108.29	11 133 987.81
Produit des immeubles indirects à l'étranger	0.00	0.00
Produit des actions suisses	4 994 489.09	8 483 666.25
Produit des actions étrangères	30 674 096.90	-1 812 710.63
Produit des privat equity	8 740 340.14	12 798 593.52
Produit des hedge funds	787 907.14	1 402 245.72
Produit des matières premières	-141 097.07	-46 219.99
Produit des insurance linked securities	3 476 368.07	1 618 548.07
Produit des infrastructures	3 394 075.12	1 608 351.18
Produit des placements immobiliers alternatifs à l'étrangères	2 568 310.66	2 074 758.16
Produits des obligations alternatives	666 604.56	1 226 371.52
Produit des fonds mixtes	647 194.92	316 385.48
Produit des securities lending	13 812.80	49 581.50
Intérêts moratoires sur PLP/divers	-23 049.70	-34 516.70
Frais de gestion de fortune	-16 077 290.58	-17 608 292.53
<b>Autres produits</b>	<b>185 103.45</b>	373 176.32
Produits de prestations fournies	177 850.75	182 589.25
Produits divers	7 252.70	190 587.07
<b>Frais d'administration</b>	<b>-1 110 945.97</b>	-1 158 783.08
Frais d'administration généraux	-1 024 050.40	-1 070 190.38
Expert en matière de prévoyance professionnelle	-39 852.00	-43 169.20
Organe de révision	-35 431.55	-33 966.00
Autorité de surveillance	-11 612.02	-11 457.50
<b>Excédent de charges/produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-4 142 635.95</b>	-9 628 924.23
<b>Dissolution/constitution de la réserve fluctuation de valeur</b>	<b>4 142 635.95</b>	9 628 924.23
<b>Excédent de produits/charges</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## I Bases et organisation

### Forme juridique

Fondation

### But de la fondation

La caisse de pension Schindler a pour but la prévoyance professionnelle, qui vise à protéger les collaborateurs ainsi que leurs proches et leurs survivants contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, dans le cadre des dispositions contenues dans l'acte de fondation, le règlement et la LPP.

### Enregistrement LPP

Oui, numéro d'enregistrement: LU 0144

### Acte de fondation

Du 11 décembre 1990

### Règlement de prévoyance

Du 1<sup>er</sup> avril 2016 (version précédente du 1<sup>er</sup> janvier 2012, y compris avenants)

### Règlement d'organisation et d'élection

Du 1<sup>er</sup> mai 2012

### Règlement de placement

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Règlement relatif à la constitution de provisions

Du 1<sup>er</sup> septembre 2015 (version précédente du 1<sup>er</sup> janvier 2010)

### Règlement en cas de liquidation partielle

Du 1<sup>er</sup> décembre 2009

### Règlement relatif à l'exercice des droits de vote des actionnaires

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Conseil de fondation, période administrative 2016–2018

Représentants des employeurs	Représentants des salariés
Heinz Risi*, président	Hugo Baumann*, Ebi Büro
Peter Bergsma	Danilo Buetti, LOC
Bernhard Gisler	Adriano Linguanotto*, S-ZH
Ulrich Halscheidt, jusque 31.8.2016	Bernhard Megert, S-BE
Sabine Schibli, dès 26.9.2016	Werner Müller, Ebi Works
Christoph Lindenmeyer*	Mike Weidlich, ASZ
Erika Neumann	Martin Allgäuer, SDB
Günter Schäuble*	

\* membre de la commission des placements



### Administration

Mario Passerini, gérant  
Christian Grossi, gérant adjoint

### Autorisation de signature

Signature collective à deux; sont habilités à signer les membres du conseil de fondation qui sont membres de la commission des placements; les représentants des salariés et ceux des employeurs au conseil de fondation ne signent pas entre eux.

### Expert en assurances

Toptima AG, Aarau

### Organe de révision

Ernst & Young SA

### Autorité de surveillance

Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA), Lucerne

### Entreprises affiliées

Entreprise	Nombre d'assurés 31.12.2016	Nombre d'assurés 31.12.2015	Variation
Schindler Aufzüge AG, Ebikon	2596	2617	-21
Schindler Management AG, Ebikon	332	348	-16
Schindler Digital Business AG	160	152	8
Inventio AG, Hergiswil	31	31	0
Schindler Elettronica SA, Locarno	437	436	1
AS Aufzüge AG, Küssnacht	707	703	4
Schinac Verwaltungs AG, Hergiswil	3	3	0
Schindler Repro AG, Ebikon	14	14	0
Schindler Berufsbildung, Ebikon	66	52	14
Schindler Pensionskasse, Ebikon	6	7	-1
Schindler Vorsorge AG, Ebikon	2	2	0
Schindler Consulting AG, Ebikon	0	4	-4
Schindler Holding AG, Hergiswil	2	0	2
Assurés externes	2	7	-5
<b>Total</b>	<b>4358</b>	<b>4376</b>	<b>-18</b>

## II Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

### Assurés actifs

	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Hommes	3719	3726	-7
Femmes	639	650	-11
<b>Total</b>	<b>4358</b>	<b>4376</b>	<b>-18</b>
<b>Etat 1.1.2016/2015</b>	<b>4376</b>	<b>4287</b>	
Entrées	364	485	
Sorties	-308	-329	
Départs à la retraite	-65	-57	
Cas d'invalidité	-6	-5	
Cas de décès	-3	-5	
<b>Etat 31.12.2016/2015</b>	<b>4358</b>	<b>4376</b>	

### Bénéficiaires de rentes

	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Rentes de vieillesse	1579	1581	-2
Rentes d'invalidité	95	101	-6
Rentes de conjoint	819	834	-15
Rentes d'enfant/d'orphelin	75	78	-3
<b>Total</b>	<b>2568</b>	<b>2594</b>	<b>-26</b>

## III Nature de l'application du but

### Forme d'organisation

Caisse de pension autonome

### Prestations assurées

	2016	2015
Salaire déterminant maximal	169 200	169 200
Déduction de coordination	-14 100	-14 100
Salaire assuré maximal	155 100	155 100
Rent d'invalidité maximale (60%)	93 060	93 060
Rente de conjoint maximale (36%)	55 836	55 836
Rente d'enfant maximale (12%)	18 612	18 612
Rente de vieillesse		Primauté des cotisations avec trois plans
Répartition des cotisations (plan standard)		
Employeurs	56,5%	56,5%
Salariés	43,5%	43,5%

## IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### Principes d'évaluation

Les **titres cotés** sont comptabilisés à leur valeur de marché au 31 décembre 2016 et les placements **alternatifs**, à leur dernière valeur annoncée. L'évaluation des immeubles a été effectuée par la société Wüest & Partner selon la méthode DCF (discounted cash flow) et avec un taux d'escompte moyen de 3,57% (2015: 3,74%).

Les participations à des **immeubles en copropriété** sont également évaluées selon la méthode DCF (par PRIVERA et Wüest & Partner). L'évaluation des terrains A3 et B2 Feldbreite à Emmen (donation du Fonds Alfred Schindler) reste à zéro, une estimation à la valeur de marché n'étant pas judicieuse en raison des travaux en cours.

### Permanence

Les frais de gestion de fortune (ratio des frais TER) ont été comptabilisés conformément aux directives 02/2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle. Des données détaillées relatives aux frais de gestion de fortune figurent dans l'annexe.

## V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

### Risques actuariels

Les risques actuariels sont entièrement assumés par la CP.

### Avoirs de vieillesse des assurés actifs

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Avoirs de vieillesse	740.9	714.2	26.7
dont			
Avoir de vieillesse LPP	354.8	345.9	8.9

### Evolution des avoirs de vieillesse

En millions CHF	2016	2015
Avoirs de vieillesse au 01.01	714.2	684.3
Prestations de libre passage transférées	13.2	15.9
Rachats	4.1	2.7
Bonifications de vieillesse	62.7	61.4
Versements anticipés EPL et divorce (net)	-0.5	-3.6
Prestations de sortie	-25.5	-25.9
Prestations en capital à la retraite	-8.6	-7.3
Transfert avoirs de vieillesse rente de vieillesse	-26.7	-23.3
Transfert avoirs de vieillesse invalidité/décès	-3.0	-3.3
Rémunération des avoirs de vieillesse	10.8	13.6
Adaptation art. 17 LFLP	0.1	-0.3
<b>Avoirs de vieillesse au 31.12</b>	<b>740.8</b>	<b>714.2</b>

### Rémunération des avoirs de vieillesse

in %	
2003	3,00%
2004	2,25%
2005	2,50%
2006	3,25%
2007	4,00%
2008	1,50%
2009	2,00%
2010	2,00%
2011	2,00%
2012	1,50%
2013	1,80%
2014	5,80%
2015	2,05%
<b>2016</b>	<b>1,55%</b>

### Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	<b>780.5</b>	713.2	67.3

### Adaptation des rentes

Les rentes n'ont pas été augmentées de 2003 à 2016. A la suite du bon résultat annuel de 2014, la CP a procédé en février 2015 à un versement supplémentaire unique égal à 60% d'une rente mensuelle.

### Expertise actuarielle

Dernière expertise: 31 décembre 2016

Bases techniques: LPP 2010 table de génération, taux d'intérêt technique 2,5% (jusqu'ici: LPP 2010, [P2012], taux technique 3,0%)

## Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

in %	
31.12.2004	103,99%
31.12.2005	110,95%
31.12.2006	115,77%
31.12.2007	115,95%
31.12.2008	99,40%
31.12.2009	104,92%
31.12.2010	106,49%
31.12.2011	102,99%
31.12.2012	107,34%
31.12.2013	111,39%
31.12.2014	115,55%
31.12.2015	114,44%
<b>31.12.2016</b>	<b>113,49%</b>

### Changement des bases techniques et des hypothèses

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes ont été calculés à l'aide des bases techniques LPP 2010 table de génération. Le taux d'intérêt technique s'élève désormais à 2,5% (jusqu'ici: 3,0%). Ces changements ont conduit à une hausse des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes de CHF 73,7 millions. Les réserves dédiées ont pu être dissoutes en conséquence.

## VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### Règlement de placement

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Conseil de fondation

Le conseil de fondation est responsable des placements.

### Commission des placements

La commission des placements est composée de cinq membres. Elle est chargée de surveiller les activités de placement des gérants de fortune et assume la responsabilité des transactions dans le dépôt «satellites» (placements alternatifs, placements immobiliers indirects et fonds spécial dans le domaine des actions étrangères).

### Global Custodian

Dépositaire pour les titres: Credit Suisse

## Titres

Gérant	Type de dépôt
Credit Suisse	Mandat mixte
Swiss Life Asset Management	Mandat mixte
Bank Vontobel	Mandat mixte
Banque Cantonale de Zurich	Mandat mixte (passif)
UBS (fonds de placement)	Actions étrangères

### Placements immobiliers en Suisse

Les immeubles appartenant à la CP sont gérés en externe par HIG Asset Management AG. Les investissements dans le compartiment des placements immobiliers indirects sont effectués via des sociétés de participation, des fonds et des fondations de placement.

### Placements immobiliers alternatifs à l'étranger

Les investissements sont effectués via des fonds cotés ou non cotés.

### Private equity

Les investissements sont effectués principalement via des fonds non cotés.

### Infrastructures

Les investissements sont effectués via des fonds non cotés.

### Hedge funds

Les investissements sont effectués via des fonds de fonds.

### Matières premières

Les investissements sont effectués via des fonds de fonds.

### Insurance linked securities

Les investissements sont effectués via des fonds non cotés.

### Obligations alternatives

Les investissements sont effectués principalement via des fonds non cotés.

### Promesses de paiement consenties

La CP a consenti les promesses de paiement suivantes dans les segments private equity, infrastructures, placements immobiliers à l'étranger et obligations alternatives (en CHF mio.):

\*= Il s'agit des dernières valeurs annoncées (voir les principes d'évaluation).

## Private equity

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement		Valeur au	
			Total	Ouvert	31.12.2016*	31.12.2015
Avadis World II	Avadis Anlagestiftung	2000	5.0	0.0	0.3	0.3
Partners Group Secondary 2004	Partners Group	2004	8.6	0.5	0.5	0.6
Blackrock PEP III USD	Blackrock	2005	3.1	0.2	1.1	1.6
Blackrock PEP III EUR	Blackrock	2005	2.7	0.1	1.2	1.7
PineBridge PEP IV	Pinebridge	2005	13.2	2.2	1.5	2.2
Partners Group Secondary 2006	Partners Group	2006	8.6	0.6	2.0	2.6
Blackrock PEP III Asia	Blackrock	2006	5.1	0.1	0.1	0.9
Avadis World VI	Avadis Anlagestiftung	2007	4.1	0.7	1.9	2.1
Paul Capital Secondary IX	Paul Capital	2007	10.2	1.4	2.1	2.8
PineBridge Secondary II	Pinebridge	2007	10.2	1.3	2.1	3.0
Partners Group Secondary 2008	Partners Group	2008	17.2	2.3	5.2	11.0
Akina Euro Choice IV	Akina	2008	5.4	0.9	4.9	5.1
Blackrock Growth Markets I	Blackrock	2008	8.1	0.3	5.3	5.7
Adveq Asia II	Adveq	2010	6.1	0.1	7.8	7.7
Unigestion Secondary II	Unigestion	2010	6.4	0.5	2.1	3.7
Ardian Secondary V	AXA	2011	10.2	2.0	5.7	7.2
Blackrock Growth Markets II	Blackrock	2011	10.2	2.9	7.0	5.5
Unigestion Secondary III	Unigestion	2013	12.9	4.7	9.2	4.8
Adveq Opportunity III	Adveq	2013	9.2	3.5	5.6	4.5
Blackrock POF III	Blackrock	2015	10.2	4.6	5.5	1.3
Ardian Secondary VII	Ardian	2015	10.2	9.2	1.1	0.8
Akina Euro Choice VI	Akina	2016	8.0	4.9	3.3	
Unigestion Secondary IV	Unigestion	2016	10.7	10.1	0.6	
<b>Total Private equity</b>			<b>195.3</b>	<b>53.2</b>	<b>76.1</b>	<b>75.1</b>

## Infrastructures

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement		Valeur au	
			Total	Ouvert	31.12.2016*	31.12.2015
Highstar III	Highstar	2007	7.6	0.1	4.5	6.7
PartnersGroup Infrastructure	Partners Group	2010	5.4	0.6	4.3	5.0
Highstar IV	Highstar	2011	10.2	1.3	9.3	7.8
PartnersGroup Infrastructure	Partners Group	2016	8.6	8.6	0.0	
Reichmuth Infrastruktur Schweiz	Bank Reichmuth	2016	10.0	7.8	2.2	
<b>Total Infrastructures</b>			<b>41.8</b>	<b>18.4</b>	<b>20.3</b>	<b>19.5</b>

## Placements immobiliers à l'étranger

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement			Valeur au
			Total	Ouvert	31.12.2016*	31.12.2015
4IP European Property	4IP Management AG	2007	5.5	0.0	3.2	3.5
Partners Group Real Estate 2008	Partners Group	2008	6.9	0.5	3.8	4.8
Partners Group Real Estate 2011	Partners Group	2011	6.9	0.8	5.6	6.2
Partners Group Real Estate 2013	Partners Group	2013	7.5	4.7	2.7	1.9
<b>Total Placements immobiliers à l'étranger</b>			<b>26.8</b>	<b>6.1</b>	<b>15.3</b>	<b>16.4</b>

## Obligations alternatives

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement			Valeur au
			Total	Ouvert	31.12.2016*	31.12.2015
Partners Group Mezzanine 2005	Partners Group	2005	5.4	0.0	1.2	2.0
Partners Group Mezzanine 2008	Partners Group	2008	5.4	0.3	2.9	3.4
LGT Crown CDCO II	LGT	2014	10.2	1.6	8.6	8.1
Swiss SME Credit Fund I	Tavis Capital AG	2015	5.0	3.4	1.6	0.9
LGT Crown CDCO III	LGT	2016	10.2	7.3	2.8	
Access Capital Private Debt Fund II	Access	2016	5.4	2.7	2.5	
Partners Group Private Loans S.A.	Partners Group	2016	10.0	5.0	5.0	
<b>Total Obligations alternatives</b>			<b>51.4</b>	<b>20.4</b>	<b>24.6</b>	14.4

## Stratégie de placement

in %	Stratégie dès le 1.10.2015	Marge de fluctuation	Etat au 31.12.2016	Etat au 31.12.2015
Liquidités / divers	1,0%	0.0%–15.0%	3,7%	3,3%
Obligations en CHF	16,5%	+/-10%	15,8%	14,3%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	4,0%	+/-2.5%	4,3%	3,4%
Obligations en monnaies étrangères	0,0%	0–4.0%	0,8%	1,8%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%	+/-7.0%	30,5%	30,7%
Actions suisses	10,0%	+/-2.5%	10,4%	12,3%
Actions étrangères	16,5%	+/-2.5%	16,4%	15,6%
Private equity	6,0%	+/-2.0%	4,7%	5,0%
Hedge funds	2,0%	+/-2.0%	1,8%	2,6%
Matières premières	0,0%	+/-2.0%	0,0%	0,0%
Insurance linked securities	4,0%	+/-1.0%	4,1%	4,2%
Infrastructures	3,0%	+/-2.0%	2,5%	2,2%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	2,0%	+/-1.0%	1,8%	2,2%
Obligations alternatives	2,0%	+/-2.0%	1,3%	1,0%
Fortune mixte	0,0%	0–2%	1,9%	1,4%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>	100,0%



## Performance

En 2016, la performance de la fortune totale calculée par le global custodian (Credit Suisse) s'élève à 4,57% (2015: 2,71%).

Le revenu net des placements se compose comme suit (en CHF):

### Produit des placements

En CHF	2016	2015
Produit des capitaux à court terme	25 649	1 741 324
Produit des obligations en CHF	1 594 941	2 446 777
Produit des obligations en monnaies étrangères (hedged)	2 387 140	-174 968
Produit des obligations en monnaies étrangères	691 638	-3 528 092
Produit des immeubles, participations à imm. en copropriété	21 909 351	25 935 031
Produit des immeubles indirects en Suisse	13 542 108	11 133 988
Produit des immeubles indirects à l'étranger	0	0
Produit des actions suisses	4 994 489	8 483 666
Produit des actions étrangères	30 674 097	-1 812 711
Produit des privat equity	8 740 340	12 798 594
Produit des hedge funds	787 907	1 402 246
Produit des matières premières	-141 097	-46 220
Produit des insurance linked securities	3 476 368	1 618 548
Produit des infrastructures	3 394 075	1 608 351
Produit des placements immobiliers alternatifs l'étranger	2 568 311	2 074 758
Produit des obligations alternatives	666 605	1 226 372
Produit des fonds mixtes	647 195	316 385
Produit des securities lending	13 813	49 582
Intérêts moratoires sur PLP/divers	-23 050	-34 517
Frais de gestion de fortune	-16 077 291	-17 608 292
<b>Résultat net des placements</b>	<b>79 872 589</b>	<b>47 630 822</b>

### Frais de gestion de fortune

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
<b>Placements</b>	<b>1 862 785 697</b>	<b>1 788 578 324</b>
dont		
Placements transparents en matière de frais	1 797 078 239	1 731 348 037
Placements non transparents	65 707 458	57 230 287
Taux de transparence en matière de frais	96,5%	96,8%

	2016	2015
<b>Frais de gestion de fortune</b>		
Frais de gestion de fortune directs	3 041 481	3 094 172
Frais TER indirects	13 035 810	14 514 120
Frais de gestion de fortune comptabilisés	16 077 291	17 608 292
En % des placements transparents en matière de frais	0,89%	1,02%

Les frais d'un montant de CHF 16,1 millions (2015: CHF 17,6 millions) inscrits au compte d'exploitation comprennent les frais directs (droits de garde, frais des gérants de fortune et de gestion des immeubles, droits de timbre, etc.) ainsi que les frais TER (total expense ratio) supplémentaires des fonds de placement choisis. Les frais TER ont pour l'essentiel été calculés conformément aux directives de la Commission de haute surveillance, sur la base des positions en fin d'année; il s'agit donc d'une approximation. Bien qu'elle ait réduit le ratio des frais d'une année à l'autre, la CP présente un niveau de frais relativement élevé en comparaison avec celui d'autres caisses de pension. La raison réside principalement dans la stratégie de placement, qui comprend une part importante d'immeubles et de placements alternatifs.

Aucuns frais TER n'ayant pu être calculés pour les investissements ci-dessous, ceux-ci sont considérés comme des placements collectifs dits non transparents en matière de frais.

#### Placements collectifs non transparents en matière de frais

En CHF			
Placement	Prestataire	ISIN n°	31.12.2016
CMZ/CS 21	CS	CH0123871573	138 024
FRM Commodity Stratégies	FRM	KYG579841829	617 338
FRM ARS I	FRM	KYG580005901	605 619
Aviva Real Estate Euop.Property FoF	Aviva	LU02062899395	2 316 465
Pinebridge PEP IV	Pinebridge	n.d.	1 527 648
Pinebridge Secondary II	Pinebridge	n.d.	2 057 643
Paul Capital Secondary IX	Paul Capital	n.d.	2 070 335
Blackrock Privat Opp. III	Blackrock	n.d.	5 463 061
Highstar III	Highstar	n.d.	4 487 470
Highstar IV	Highstar	n.d.	9 302 078
JP Morgan Infrastructure	JP Morgan	n.d.	10 321 354
4IP Euop. Property FoF	4IP Mangement	n.d.	3 235 017
JP Morgan Europ. Properties	JP Morgan	n.d.	1 372 826
Ishares CDN S&P/TSX Global Gold	Blackrock	CA46428M1086	459 658
Titan Global Equity	Titan Advisors	XD0276423718	193 114
Titan Masters Int.	Titan Advisors	XD0290411764	175 190
Akina Euro Choice VI	Akina	n.d.	3 340 077
Unigestion Secondary IV	Unigestion	n.d.	619 590
Access Capital Private Debt Fund II	Access	n.d.	2 468 635
CSIMF Fund Selection Equity Europe	Credit Suisse	CH0342827695	5 749 889
CSIMF Equity Emerging Markets	Credit Suisse	CH0344011199	9 186 427
<b>Total</b>			<b>65 707 458</b>

La poursuite des placements collectifs non transparents en matière de frais est approuvée dans le cadre de l'adoption annuelle de la stratégie de placement.

### Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur permet de compenser les pertes de cours sur l'actif immobilisé. Compte tenu de la stratégie de placement actuelle et du bas niveau des taux d'intérêt, la marge pour le degré de couverture (= montant de la réserve de fluctuation de valeur) a été fixée à 116%–124%. Le conseil de fondation estime que lorsque la marge supérieure est atteinte, il est possible de compenser deux mauvais exercices sans que la CP ne se retrouve en découvert.

### Etat de la réserve de fluctuation de valeur

en CHF mio	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 613.8	1 535.9
Valeur cible RFV pour degré de couverture de 124% resp. 122%	387.3	368.7
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	217.7	221.8
Déficit de réserve	169.6	146.9

### Extension des limites maximales selon l'art. 50, al. 4, OPP 2

Avec une part de 30,5% au total des placements, les investissements immobiliers en Suisse dépassent la limite maximale de 30% prévue à l'art. 55 OPP 2. La part des placements alternatifs, qui s'établit à 16,4%, excède elle aussi la limite légale maximale, fixée à 15%.

En raison du très faible niveau des intérêts en Suisse, les immeubles remplacent de plus en plus les placements en obligations. Actuellement, les investissements effectués principalement via des immeubles en propriété directe et des fondations de placement offrent un rapport risque/rendement nettement meilleur que celui des obligations en CHF. Il est prévu de renforcer à moyen terme les placements immobiliers en Suisse. Répartis sur six catégories, les placements alternatifs permettent également d'améliorer le rendement risque/rendement.

La part des monnaies étrangères sans couverture du risque de change s'élève à 30,1%, excédant ainsi la limite maximale de 30% selon l'art. 55 OPP 2. Ce dépassement résulte de la stratégie de placement plus largement diversifiée à l'échelle internationale décidée par le conseil de fondation.

Les prescriptions de l'art. 50, al. 1 à 3, OPP 2 sont respectées, malgré l'extension des limites maximales.

### Rétrocessions

La CP a touché de la part de divers prestataires de fonds des rétrocessions à hauteur de CHF 212 224. Ce montant a été porté en déduction des frais de gestion.

### Dépositaire

Le Credit Suisse est le dépositaire principal (Global Custodian).

### **Controlling**

Le controlling est effectué par le Credit Suisse, service Global Investment Reporting (respect des marges et des objectifs en matière de qualité), et par le service Treasury de Schindler Management AG (évaluation des résultats). La commission des placements se réunit au moins quatre fois par année. Le conseil de fondation se réunit quant à lui au minimum trois fois par année et est informé en détail des résultats. Il reçoit par ailleurs tous les mois un rapport sur la gestion ainsi que, une fois par an, le rapport de contrôle.

Les gérants de fortune présentent régulièrement leurs résultats au conseil de fondation et à la commission des placements.

### **Instruments financiers dérivés**

L'utilisation d'instruments financiers dérivés est régie par le règlement de placement et les conventions passées avec les gérants de fortune; elle respecte les dispositions de l'OPP 2. Les instruments dérivés sont autorisés à condition que la CP dispose des liquidités ou des placements de base correspondants et que les marges prescrites ne soient pas dépassées. Les ventes à découvert sont interdites. Au 31 décembre 2016, les positions en instruments financiers dérivés suivantes sont ouvertes:

### **Swaps d'intérêts**

Dans le cadre du mandat passif de la Banque Cantonale de Zurich, la duration du fonds obligataire choisi est alignée, par le biais d'opérations de swaps d'intérêts, sur celle du benchmark dans le domaine des obligations en CHF. Au 31 décembre 2016, les positions en swaps suivantes sont ouvertes:

## Vue d'ensemble des swaps d'intérêts

Type de swap	Nominal	Echéance	Tx d'intérêt	Val. de maché	Contrepartie
Payer Swap	-8 000 000	08.01.2018	-0,6675%	24 996	ZKB
Receiver Swap	22 000 000	07.01.2021	-0,3700%	50 768	ZKB
Receiver Swap	22 000 000	06.01.2022	-0,3200%	3 390	ZKB
Payer Swap	-3 000 000	06.01.2023	0,9875%	-259 455	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	08.01.2024	2,8100%	-239 106	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	08.01.2024	1,6375%	-288 242	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	06.01.2025	1,6750%	-314 536	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	06.01.2026	1,8325%	-364 567	ZKB
Payer Swap	-5 000 000	07.01.2026	0,1800%	-77 881	ZKB
Payer Swap	-3 000 000	12.01.2027	1,4850%	-458 761	ZKB
Payer Swap	-4 000 000	07.01.2030	2,9700%	-1 511 180	ZKB
Payer Swap	-2 500 000	07.01.2031	0,4300%	-23 950	ZKB
Payer Swap	-1 500 000	07.01.2032	1,2350%	-209 408	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	06.01.2033	1,4300%	-176 492	ZKB
Payer Swap	-3 000 000	08.01.2035	0,8325%	-226 220	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	06.01.2038	0,9075%	-178 739	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	17.04.2040	0,4575%	18 001	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	07.01.2042	0,2300%	85 113	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	05.01.2046	0,0750%	148 281	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	07.01.2047	0,6875%	-19 055	ZKB
	<b>0</b>			<b>-4 017 044</b>	

## Securities lending

Le prêt de titres est autorisé jusqu'à concurrence de CHF 150 millions. Le Credit Suisse dépose, en guise de sécurité, des actions/obligations d'une valeur égale à 105% des titres prêtés dans un dépôt de la CP.

- Titres prêtés au 31.12.2016: contre-valeur CHF 2,0 millions
- Partenaire contractuel: Credit Suisse
- Système: collatéral

## Placements chez l'employeur

Aucun placement n'est effectué dans les sociétés des employeurs. Les gérants de fortune externes sont habilités à acheter et à vendre les actions/bons de participation et obligations de Schindler Holding AG. Au 31 décembre 2016, la CP ne détient aucun titre de ce type en portefeuille.

La CP dispose auprès de Schindler Holding AG d'un compte courant utilisé pour l'encaissement des cotisations. Au 31 décembre 2016, l'avoir à l'égard des entreprises affiliées s'élève à CHF 5,7 millions (solde du compte Schindler Holding AG et cotisations pour le mois de décembre 2016). Au 31 décembre 2016, le taux d'intérêt servi sur le compte auprès de Schindler Holding AG est de 0,00% p.a. Les cotisations encore dues ont été réglées en janvier 2017.

### Pension fund governance

La CP s'est soumise à la Charte de l'ASIP (Association suisse des Institutions de prévoyance). Les membres du conseil de fondation ainsi que le gérant de la CP doivent confirmer chaque année par écrit qu'ils ont respecté les dispositions de ladite charte ainsi que celles du code de conduite de l'entreprise Schindler.

### Exercice des droits de vote des actionnaires

Pour satisfaire à son obligation d'exercer les droits de vote liés aux actions détenues dans des sociétés anonymes conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORab), le conseil de fondation a adopté un règlement correspondant. La CP exerce ses droits de vote pour les titres détenus directement dans des sociétés anonymes en Suisse cotées en bourse. Le conseil de fondation a choisi CGAS (Corporate Governance Agency Switzerland) comme conseiller en droit de vote. La CP publie ses décisions de vote sur sa page d'accueil Internet.

### Mandats auprès d'entreprises tierces

Les titulaires de mandats de la CP ci-dessous ont assumé en 2016 les mandats externes suivants:

- Heinz Risi, membre du conseil de fondation de CS Fondation de placement
- Mario Passerini, membre du conseil de fondation de HIG Fondation de placement

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### Contributions de tiers

Ce poste comprend des contributions d'un montant de CHF 2,1 millions payées par des entreprises pour les mises à la retraite intervenues dans le cadre du plan social au cours de l'exercice sous revue ainsi qu'une contribution de CHF 2,0 millions versée par le Fonds Alfred Schindler.

### Frais d'administration

En CHF	2016	2015
<b>Frais d'administration</b>		
Salaires	827 981	818 427
Loyers	26 244	26 244
Informatique	68 466	97 641
Imprimés, perfectionnement, etc.	101 359	127 878
Autorité de surveillance	11 612	11 458
Expert en caisses de pension	39 852	43 169
Organe de révision	35 432	33 966
Recettes d'honoraires de gestion	-177 851	-182 589
<b>Total frais d'administration</b>	<b>933 095</b>	<b>976 194</b>
Nombre d'assurés	6 926	6 970
Frais administratifs par assuré	135	140

### Réserve de cotisations de l'employeur

La réserve de cotisations de l'employeur de CHF 22,0 millions constituée en 2005 par Schindler Aufzüge AG n'est pas rémunérée par la CP.

### Provisions techniques

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Réserve pour cas de prévoyance en suspens	4 799 000	4 739 000
Réserve pour retraites anticipées	10 670 972	11 705 714
Réserve pour fonds de fluctuation de risque	16 000 000	13 000 000
Réserve pour longévité/table de génération	0	43 800 000
Réserve pour pertes liées aux rentiers	7 000 000	4 980 000
Réserve pour diminution du taux d'intérêt technique	0	30 300 000
Réserve pour mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion	54 000 000	
	<b>92 469 972</b>	108 524 714

### Réserve pour cas de prévoyance en suspens

Cette réserve comprend les avoirs de vieillesse, c'est-à-dire les capitaux de prévoyance potentiels pour les cas de prévoyance non encore réglés.

### Réserve pour retraites anticipées

En 2016, 39 assurés ont pris une retraite anticipée. Il en est résulté une charge de CHF 1,0 million environ (différence par rapport au taux de réduction actuariel), qui a été portée au débit du compte de réserve dédié. Les retraites anticipées continueront d'occasionner des charges jusqu'à fin 2017.

### Réserve pour fonds de fluctuation de risque

Selon l'analyse de risque de l'expert en caisses de pension, il y a une probabilité de 90% pour que la somme sous le risque attendue soit inférieure à CHF 20,9 millions. Après déduction des cotisations de risque réglementaires de CHF 4,9 millions environ, il en résulte selon les bases techniques un besoin en provisions de CHF 16,0 millions.

### Réserve pour longévité / passage à la table de génération

Depuis le 31 décembre 2016, les capitaux de prévoyance des rentiers sont nouvellement calculés avec la table de génération. Comme cette table tient déjà compte de l'évolution future de l'espérance de vie moyenne, la réserve correspondante peut être dissoute.

### Réserve pour pertes liées aux rentiers

Les taux de conversion trop élevés par rapport aux bases techniques exigent une réserve de CHF 7,0 millions.

### Réserve pour diminution du taux d'intérêt technique

Au 31 décembre 2016, le taux d'intérêt technique a été ramené de 3,0% à 2,5%. La réserve correspondante a donc été dissoute.

### **Réserve pour mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion**

Cette réserve sert à financer les coûts occasionnés par le versement unique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 destiné à atténuer les effets de la réduction du taux de conversion de 6,0% à 5,2% appliqué à 65 ans.

### **VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance**

Les comptes annuels jusqu'à l'exercice 2015 y compris ont été intégralement approuvés.

### **IX Autres informations relatives à la situation financière**

A des fins de couverture des opérations à terme sur devises, les titres sont mis en gage en partie, mais jusqu'à CHF 15 millions au maximum, auprès du Credit Suisse.

### **X Evénements survenus après la clôture du bilan**

Permis de construire pour les terrains A3/B2 du projet immobilier Feldbreite à Emmen  
Le permis de construire pour les deux terrains A3 et B2 du projet immobilier Feldbreite à Emmen a été délivré le 15 février 2017.



# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11  
Téléfax +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

**Schindler Pensionskasse, Ebikon**

Berne, le 19 avril 2017

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Schindler Pensionskasse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

#### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Patrik Schaller  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Raymond Frey  
Expert-réviseur agréé

#### **Annexe**

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe





**Adresse de contact:**

Caisse de pension Schindler  
6030 Ebikon  
Téléphone +41 41 445 30 11  
Fax +41 41 445 30 22  
[www.schindler-pk.ch](http://www.schindler-pk.ch)